

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU**

## **SEANCE DU 15 FEVRIER 2017**

L'an deux mil dix-sept et le quinze février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le neuf février deux mille dix sept, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de l'Isle d'Abeau (salle Rosa Parks), sous la présidence de Monsieur JURADO Alain, Maire

**PRESENTS** : ALLEX-BILLAUD Myriam - CASAGRANDE Nadia - VERDEL Véronique - GRZYWACZ Pascal - SALRA-PINCHON Henriette - THERMOZ Christian - BILLAUD Rédoine - REYNIER Jacques - CROZIER Régis - PACHECO Juan - BOSCH Jean-Marie - TAYLOR Chantal - GRIOTIER Jean-Bernard - ZANIMACCHIA Anita - MOUMJID El Mostafa - HANINI Mouna - ANTOINE Florence - FEMMELAT Cécile - GOICHOT Céline - LAFAY ALLANDRIEU Marylou - SERRANO Mikaela - BERAUD Luc MARION Cyril - BOUISSET Sandrine - GIROLET Lyliane - PORCAR Nestor

**POUVOIRS** : DUFEU Guy-Alain donne pouvoir à GRZYWACZ Pascal - SELEM Jean-Luc donne pouvoir à GIROLET Lyliane - SIMON Catherine donne pouvoir à PORCAR Nestor

**ABSENTS** : CROSET-BAY Elyette - MACHON Laurent (excusés) - MANGIONE Didier

Le Conseil Municipal a nommé, à l'unanimité, Madame VERDEL Véronique en qualité de secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR** :

- Election d'un adjoint au maire
- Questions et informations diverses

### **2017-010 - ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par lettre du 10 janvier 2017, Monsieur Guy-Alain DUFEU a démissionné de ses fonctions de premier adjoint au maire tout en conservant son mandat de conseiller municipal.

Par lettre du 23 janvier 2017, Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de la Tour du Pin a accepté la démission de Monsieur Guy-Alain DUFEU de ses fonctions d'adjoint.

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 22 juin 2015, le conseil municipal a fixé à neuf le nombre de postes d'adjoints au maire et a procédé à leur élection.

Il appartient au conseil municipal, en application de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivité Territoriales de déterminer le nombre d'adjoints, et donc de décider, dans la limite de 30 % de l'effectif du conseil et dès lors que la règle du minimum fixé à l'article L 2122-1 du même code est respectée, de pourvoir ou non au remplacement d'un adjoint.

Afin de procéder, si le conseil municipal le décide, à ce remplacement, deux procédures sont ouvertes par les textes :

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

## SEANCE DU 15 FEVRIER 2017

1) sur la base de l'article L 2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination ;

2) Toutefois, conformément aux dispositions de la loi du 13 août 2004, selon l'article L 2122-10, le conseil municipal peut, par délibération « quand il y a lieu, en cas de vacance, désigner un nouvel adjoint, décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant ».

Monsieur le maire propose de pourvoir le poste d'adjoint vacant au neuvième rang des adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de pourvoir le poste d'adjoint vacant au neuvième rang des adjoints au maire par **vingt-deux voix pour – huit abstentions (SERRANO Mikaela - BERAUD Luc - MARION Cyril - BOUISSET Sandrine - GIROLET Lyliane - PORCAR Nestor - SELEM Jean-Luc - SIMON Catherine).**

Monsieur le Maire procède à l'appel des candidats pour le poste de neuvième adjoint :

Monsieur CROZIER Régis est candidat.

Monsieur le maire précise, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-7-2, qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé au vote à bulletin secret qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants..... trente  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... trente  
Nombre de bulletins blancs..... huit  
Nombre de suffrage exprimés..... vingt-deux  
Majorité absolue..... douze

| CANDIDATS     | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                   |
|---------------|-----------------------------|-------------------|
|               | En chiffres                 | En toutes lettres |
| CROZIER Régis | 22                          | Vingt-deux        |

Monsieur CROZIER Régis est élu en qualité de neuvième adjoint au maire.

Le 9<sup>ème</sup> adjoint devient 8<sup>ème</sup> adjoint, le 8<sup>ème</sup> adjoint devient 7<sup>ème</sup> adjoint, le 7<sup>ème</sup> adjoint devient 6<sup>ème</sup> adjoint, le 6<sup>ème</sup> adjoint devient 5<sup>ème</sup> adjoint, le 5<sup>ème</sup> adjoint devient 4<sup>ème</sup> adjoint, le 4<sup>ème</sup> adjoint devient 3<sup>ème</sup> adjoint, le 3<sup>ème</sup> adjoint devient le 2<sup>ème</sup> adjoint, le 2<sup>ème</sup> adjoint devient le 1<sup>er</sup> adjoint comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU**  
**SEANCE DU 15 FEVRIER 2017**

| Qualité  | Nom - Prénom            | Rang                      |
|----------|-------------------------|---------------------------|
| Madame   | ALLEX-BILLAUD Myriam    | 1 <sup>ère</sup> adjointe |
| Madame   | CASAGRANDE Nadia        | 2 <sup>ème</sup> adjointe |
| Madame   | VERDEL Véronique        | 3 <sup>ème</sup> adjointe |
| Monsieur | GRZYWACZ Pascal         | 4 <sup>ème</sup> adjoint  |
| Madame   | SALRA-PINCHON Henriette | 5 <sup>ème</sup> adjointe |
| Monsieur | THERMOZ Christian       | 6 <sup>ème</sup> adjoint  |
| Monsieur | BILLAUD Rédoine         | 7 <sup>ème</sup> adjoint  |
| Monsieur | REYNIER Jacques         | 8 <sup>ème</sup> adjoint  |
| Monsieur | CROZIER Régis           | 9 <sup>ème</sup> adjoint  |

A vingt heures cinquante sept minutes, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le Maire,  
Alain JURADO

